ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 117181

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'information au public concernant les aliments dits allégés. Plusieurs centaines de produits alimentaires vendus portent la mention *light*, « allégés » ou encore « à faible teneur en ». Ces mentions correspondent en fait à des produits de l'industrie agro-alimentaire dont l'apport en calories est réduit d'environs 25 % par rapport aux produits habituels ou de référence. En fait, ces produits ne sont souvent pas moins caloriques que ne le sont les préparations ou aliments conventionnels du fait de l'ajout d'ingrédients supplémentaires. Ceux-ci vont par exemple diminuer l'apport en lipides conformément à l'annonce faite du caractère allégé mais augmenter la teneur en glucides. De façon complémentaire, ces produits, souvent fades, engendrent la sensation de faim ou soif qui conduit le consommateur à en reprendre ou encore donnent le sentiment d'un faux effort conduisant en fait à moins modérer la prise d'aliments. Ils sont par ailleurs souvent plus chers. Elle lui demande de lui préciser s'il entend mettre en oeuvre une information précise et transparente sur ces produits, le cas échant, en obligeant les fabricants et les distributeurs à mieux informer les consommateurs du caractère déséquilibré de leur apport calorique et des risques qu'ils peuvent engendrer. Elle lui demande les mesures qu'il entend prendre dans ce domaine pour protéger la santé des Français.

Données clés

Auteur : Mme Marietta Karamanli
Circonscription : Sarthe (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117181
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9535
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)